

FORMATION OEC 2017

L'OEC a vocation à exercer ses fonctions lors des compétitions de Club, voire de Ligue, organisées dans son propre Club. Il peut être un bénévole ou un salarié de Club. Il doit maîtriser parfaitement tous les aspects administratifs et réglementaires d'une compétition "standard". L'OEC doit être capable de gérer l'ensemble des fonctions pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Avant la compétition :

- mise en place des dispositifs de sécurité : déclaration de la compétition aux autorités compétentes
- affichage du tableau officiel avec des informations sur le Comité de l'épreuve, les règlements, le plan d'évacuation, l'heure officielle. En cas d'épreuves fédérales, la rédaction des Règles Locales est du ressort de l'Arbitre Directeur du Tournoi
- préparation du marquage du terrain (effectué par l'Arbitre Directeur du Tournoi en cas d'épreuves fédérales)
- préservation des zones sensibles (greens et départs), les actions dans ce domaine devront être menées en concertation avec les responsables du terrain

Pendant la compétition :

- gestion et logistique du starter et du Recording
- gestion des cadences de jeu
- mise en place de la remise des prix
- respect des règles de sécurité : gestion du public, contrôle météo, utilisation des signaux d'alerte
- positionnement des commissaires
- utilisation du logiciel fédéral de gestion des compétitions pour l'enregistrement des scores et la publication des résultats sur papier

Pour mener à bien ses missions, l'Organisateur d'Épreuves de Club doit connaître les différentes formules de jeu, les règlements (cahier des charges) et les informations relatives aux coups reçus, SSS, Slope, ZTA.

Programme de la formation

Jour 1 : Lundi 11 décembre

Rôle de l'OEC, Règlements fédéraux, Organiser une épreuve, Etalonnage, Slope, SSS, ZTA, Utilisation de RMS

Jour 2 : Mardi 12 décembre

Mise en situation : Création d'une compétition, Visite d'un parcours, Marquage du terrain (départs, green, obstacles)

Jour 3 : Date à définir

Validation sur site. Le stagiaire doit participer à l'organisation d'une épreuve de Ligue pour valider sa formation. Les personnes ayant suivi le cursus de formation d'OEC reçoivent une attestation de suivi de formation délivrée par la FFGolf. Cette attestation n'est pas un diplôme. La mention d'Organisateur d'Épreuve de Club est portée sur leur licence.